

A la mémoire d'un principe en voie de disparition :

« PAS D'ACCORD CANONIQUE AVANT UN ACCORD DOCTRINAL »

Si Mgr Freppel remarquait avec raison que l'abandon des principes conduit inéluctablement aux catastrophes, le cardinal Pie nous laisse encore espérer en affirmant qu'un petit nombre de réclamants suffit pour sauver leur intégrité, et ainsi garder la chance d'un rétablissement de l'ordre.

Or, depuis le mois de juillet 2012, le chapitre des supérieurs de la FSSPX semble avoir répudié un principe qu'il avait fermement tenu jusque là, à savoir qu'il n'est pas possible d'envisager un accord pratique avec le Vatican, avant que la question doctrinale soit bien résolue.

Mgr de Galarreta aura beau nous expliquer, le 13 octobre suivant, que « ce qui a été fait revenait à prendre toute la question doctrinale et liturgique pour en faire une question pratique », l'ordre n'est plus respecté, et on ne peut que craindre l'avertissement de saint Pie X : « Si la règle semble un obstacle à l'action, on se dit que dissimuler et transiger facilitent le succès : on oublie alors les règles sûres, on obscurcit les principes, sous prétexte d'un bien qui n'est qu'apparent. Que restera-t-il de cette construction sans fondations, bâtie sur le sable ? »

Le but de notre étude est donc de démontrer, en nous basant sur la Révélation, la Tradition, et les déclarations concordantes des quatre évêques sacrés par Mgr Lefebvre avec celui-ci, que le principe susdit est absolument catholique, et ne peut souffrir ni abandon, ni exception, étant voulu de Dieu lui-même, et non forgé par quelque penseur traditionaliste allergique à tout ralliement.

I – La Révélation

Dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, c'est la volonté très ferme et explicite de Dieu, que les hommes qu'il daigne gratifier de sa pure et vraie doctrine se gardent absolument de frayer avec ceux qui en professent une autre différente, au risque de prévariquer.

C'est la toute première recommandation qu'Il tient à faire à Moïse, lorsqu'il conclut l'alliance avec lui : « Garde-toi de t'allier aux habitants des pays où tu vas, de peur qu'ils ne soient pour toi un piège. Mais vous renverserez leurs autels et briserez leurs idoles ... » (Ex. 34, 11)

Notre Seigneur, à son tour, mettra souvent en garde ses disciples contre le levain de la doctrine des Pharisiens et des Saducéens (Mt 16, 6 ; Mc 8, 15), contre les faux prophètes revêtus de peaux de brebis (Mt 7, 15) qui induiront beaucoup de gens en erreurs (Mt 24, 11) et même les élus si possible (Mt 24, 24).

Les Apôtres seront si marqués par ces avertissements du divin Maître, qu'ils les transmettent avec force à leurs propres disciples :

- « Je vous en prie, Frères, gardez-vous de ces scandaleux qui vont à l'encontre de la doctrine que vous avez reçue : évitez-les, car ces gens-là ne servent pas le Christ » (Rm. 16, 17).

- « Je le répète : si quelqu'un vous prêche un évangile différent que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème ! (Gal. 1, 9).

- « Si quelqu'un vient à vous qui ait une doctrine différente, ne le recevez pas chez vous et ne le saluez même pas. Car celui qui le salue participe à ses œuvres mauvaises. » (2 Jn 10).

On pourrait ajouter d'autres passages de l'Écriture encore, ceux-là suffisent amplement, étant dictés par le Saint Esprit, pour nous convaincre que le devoir de nous garder des fauteurs d'hérésie est bien de droit divin.

II – La Tradition

Les premiers Pères de l'Église ne pouvaient pas oublier ces anathèmes doctrinaux, et ne purent que répéter sur tous les tons l'exhortation de saint Paul : « Fuis l'hérétique ! » (Tit. 3, 10).

- « Fuyez les hérétiques, ce sont des successeurs du diable qui a réussi à séduire la première femme. » (St Ignace d'Antioche).
- « Fuis tout hérétique ! » (St Irénée).
- « Fuyez le venin des hérétiques ! » (St Antoine du désert).
- « Ne t'assied pas avec des hérétiques ! » (St Ephrem).

Et saint Vincent de Lérins tient à nous préciser :

- « L'Apôtre commande cette intransigeance à toutes les générations : il faudra toujours anathématiser ceux qui ont une doctrine contraire à celle reçue ». C'est pourquoi, au XIXe siècle, un Dom Guéranger écrira à Mgr d'Astros : « Un des moyens de conserver la foi, une des premières marques de l'unité, c'est la fuite des hérétiques. ».

En effet, cette « première marque de l'unité » concerne évidemment l'unité de foi, la première note caractéristique de l'Eglise catholique, qui ne peut avoir « qu'un seul Seigneur et une seule foi » (Eph. 4, 5). Cette même Eglise, qui avertit solennellement les futurs sous-diacres ainsi : « Restez fermes dans la vraie foi catholique, car selon l'Apôtre, tout ce qui ne provient pas de la foi est péché (Ro. 14, 23), schisme, étranger à l'unité de l'Eglise ».

Aussi pour mieux comprendre non seulement l'ancienneté, mais surtout le caractère absolu de notre principe, il nous faut garder bien gravé dans l'esprit que durant plus de mille ans de schisme entre les byzantins et Rome on n'a jamais, sans aucune exception, conclu un seul accord canonique avec des Uniates avant que ceux-ci n'aient pleinement reconnu la doctrine catholique sur les dogmes controversés (Filioque, Primat du Pape etc...).

III – Les déclarations de nos évêques

- Mgr Lefebvre : « En supposant que d'ici à un certain temps Rome fasse un appel, qu'on veuille nous revoir, reprendre langue, à ce moment-là, c'est moi qui poserai les conditions. Je n'accepterai plus d'être dans la situation où nous nous sommes trouvés lors des colloques. C'est fini. Je poserai la question au plan doctrinal : Est-ce que vous êtes d'accord avec les grandes encycliques de tous les papes qui vous ont précédés ? (...) Si vous n'acceptez pas la doctrine de vos prédécesseurs, il est inutile de parler. Tant que vous n'aurez pas accepté de réformer le concile en considérant la doctrine de ces papes qui vous ont précédés, il n'y a pas de dialogue possible. C'est inutile. » (Fideliter n. 66 de nov.-déc. 1988, pp. 12-13).

- Mgr Williamson : « Le plus grand défi pour la Fraternité dans les prochaines années sera de saisir la primauté de la doctrine et de prendre la mesure de toutes choses, et de prier en conséquence. Dans notre monde sentimental, la tentation constante est de suivre les sentiments. Ne pas suivre les sentiments, c'est ce qui a caractérisé Mgr Lefebvre, et si, à cet égard, nous ne l'imitons pas, la Fraternité suivra la voie de la chair, c'est-à-dire dans les bras des destructeurs (objectifs) de l'Eglise. (...) Doctrine, doctrine, doctrine ! » (Angelus Press, 21 juin 2008).

- Mgr Fellay : « La perception de l'enjeu beaucoup plus profond que nous venons de décrire nous interdit de mettre sur le même plan les deux questions. Il est si clair pour nous que la question de la foi et de l'esprit de foi passe avant tout, que nous ne pouvons pas envisager une solution pratique avant la première question ne trouve une solution assurée » (...)

« Chaque jour nous apporte des preuves supplémentaires de la nécessité de clarifier au maximum les questions sous-jacentes [de doctrine] avant d'aller plus avant dans une solution canonique, qui n'est cependant pas pour nous déplaire. Mais c'est là un ordre de nature, et inverser les choses nous mettrait immanquablement dans une situation invivable ; nous en avons la preuve tous les jours. Il y va ni plus ni moins de notre existence future. » (LAB n. 73, du 23 oct. 2008).

- Mgr de Galarreta : « Il y a évidemment une volonté de nous émouvoir, de nous effrayer en mettant la pression dans le sens d'un accord purement pratique, qui a toujours été la proposition de Son Eminence [le cardinal Hoyos]. Evidemment, vous connaissez déjà notre pensée. Cette voie est une voie morte ; pour nous, c'est la voie de la mort. Il n'est donc pas question de le suivre. Nous ne pouvons pas nous engager à trahir la confession publique de la foi. Il n'en est pas question. C'est impossible. » (Sermon du 27 juin 2008 à Ecône).

« Ce n'est pas le moment de changer la décision du Chapitre de 2006 : Pas d'accord pratique sans solution de la question doctrinale. » (Rapport lu au Chapitre d'Albano, du 7 octobre 2011 diffusé par Tradinews).

- Mgr Tissier de Mallerais : « Nous refusons un accord purement pratique parce que la question doctrinale est primordiale. La foi passe avant la légalité. Nous ne pouvons pas accepter une légalisation sans que le problème de la foi soit résolu. (...) Il s'agit d'une nouvelle religion qui n'est pas la religion catholique. Avec cette religion, nous ne voulons aucun compromis, aucun risque de corruption, aucune apparence même de conciliation, et c'est cette apparence que nous donnerait notre soi-disant "régularisation". » (Entretien à Rivarol, du 1^{er} juin 2012).

Conclusion

Le principe : « Pas d'accord canonique avant un accord doctrinal » est un principe :

- Fondé sur la Parole de Dieu, qui nous interdit formellement de nous associer à ceux qui professent une doctrine différente de celle qui nous a été transmise par l'Eglise, « colonne et base de la vérité » (1Tim. 3, 15), en particulier depuis plus de mille ans dans ses discussions avec les schismatiques orientaux.

- Absolu et ne souffrant pas de contournement, de réduction ou d'exception, parce que relevant d'un « ordre de nature », comme l'a justement écrit Mgr Fellay autrefois, et non d'un processus conventionnel.

En conséquence : S'il est vrai qu'on ne se relève pas de l'abandon des principes, surtout des plus graves parce qu'ils touchent à la foi, il nous faut aujourd'hui plus que jamais non seulement tenir ce principe, mais veiller à ce qu'il ne soit pas oublié, altéré ou contourné, et le proclamer contre vents et marées, à toutes les âmes de bonne volonté.

Que les Très Saints Cœurs de Jésus et de Marie nous viennent en aide dans le vrai combat de la foi, et nous gardent toujours dans leur amour !